

# Coronavirus COVID-19 :

## Mesures d'accompagnement et de soutien pour les entreprises

### Pour le règlement de vos impôts et cotisations

**Reporter vos échéances sociales (URSSAF, organismes de retraite complémentaire etc....)** : Contactez votre organisme de recouvrement pour expliquer vos difficultés et demander un délai pour le paiement des cotisations. Consultez le site de l'URSSAF : <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/autres-actualites/epidemie-de-coronavirus.html>

**Obtenir des délais de créances fiscales** : Si votre entreprise est confrontée à des difficultés de paiement d'imposition, vous pouvez demander un délai de paiement ou une remise d'impôt direct. Pour faciliter votre démarche, la DGFIP met à disposition un modèle de demande sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/actualite/demande-de-delai-de-paiement-ou-de-remise-pour-les-entreprises-en-difficulte-suite-au> à adresser à votre service des impôts.

### Pour votre trésorerie, le remboursement de votre crédit

**Vous rencontrez des difficultés avec votre banque - médiation du crédit** : Un soutien de l'Etat et de la banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec votre banque un rééchelonnement des crédits bancaires. Consultez le site de la médiation du crédit : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

**Obtenir ou maintenir un crédit bancaire avec Bpifrance** : L'obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

### Pour mettre en place le chômage partiel de vos salariés

**Maintenir en emploi vos salariés : l'Activité Partielle** : Le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel. Pour les entreprises devant réduire ou suspendre leur activité, afin de placer leurs salariés en chômage partiel, une demande d'activité partielle peut être sollicitée auprès de la DIRECCTE.

Dès lors, l'entreprise reçoit une allocation financée par l'Etat et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage (exemple : pour une entreprise de 1 à 250 salariés, 7,74 € par heure chômée) ; l'entreprise verse une indemnité horaire aux salariés égale à 70% de leurs salaires bruts horaires (environ 84% du salaire net horaire). Consultez le site du Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

### Pour résoudre un conflit avec des clients ou des fournisseurs

**La Médiation des entreprises** : Elle propose un service de médiation gratuit, rapide – moins de 3 mois –, réactif (un médiateur prend contact avec le saisissant dans les 7 jours afin de définir avec lui un schéma d'action) et confidentiel – le secret des affaires est préservé, la notoriété des entreprises également.

Tout différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, y compris tacite, ou d'une commande publique, peut faire l'objet d'une saisine du médiateur (ex : retard de paiement, services ou marchandises non conformes...).

Contactez le médiateur des entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

La reconnaissance par l'État du Coronavirus comme un cas de force majeure pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

### Besoin d'être accompagnés ?

Le référent unique de la DIRECCTE de l'Ile-de-France : [idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr) au 06 10 52 83 57

La DGE : [covid.dge@finances.gouv.fr](mailto:covid.dge@finances.gouv.fr)

Le référent unique des CCI et CMA :

CCI France : [entreprises-coronavirus@ccifrance.fr](mailto:entreprises-coronavirus@ccifrance.fr) au 01 44 45 38 62

CMA France : [InfoCovid19@cma-france.fr](mailto:InfoCovid19@cma-france.fr) au 01 44 43 43 85

Votre contact à la CMA91 : 0800 00 91 52

[cma.eco@artisanat91.fr](mailto:cma.eco@artisanat91.fr)